



CLUB DE TIR DE PERTUIS

<http://clubtirtipertuis.fr>

FEDERATION FRANCAISE DE TIR

<http://www.fftir.org>

Ligue Régionale de Tir de Provence

<http://www.ligue-tir-provence.fr>

Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

<http://www.cdtsv.com>

M. Gilles BOURDOT
117, rue Séguret
84530 VILLELAURE
Tel dom : 04 90 09 80 62
e-mail : gilles.bourdot@orange.fr
club-de-tir-de-pertuis@orange.fr

Pertuis le : 14/10/2022

Objet : Assemblée Générale, rapport moral saison 2021/2022

Mesdames, Messieurs bonsoir,

Je vous remercie pour votre assiduité, votre présence atteste de l'intérêt que vous portez pour la bonne marche du club.

Avant toutes choses, je tiens à remercier, une nouvelle fois, un de nos adhérents, M. Gilles MOULAC, qui nous a fait un don de 2000€. Cette AG pourra décider de l'affectation de ce don.

J'ai une pensée toute particulière pour notre ami André MOUNIER-PIRON qui nous a quitté cette année. André avait beaucoup œuvré au sein du club surtout pour l'Ecole de Tir qu'il avait créé. Rendons-lui hommage par une minute de silence.

Le recul de la crise sanitaire nous a permis d'assurer toutes les permanences. Cependant nous devons rester vigilants, le retour d'une pandémie reste possible.

Nos effectifs pour cette saison écoulée sont en légère augmentation. 313 sociétaires ont cotisés en 2021/2022. Nous nous efforcerons de maintenir un seuil de 300 à ne pas dépasser afin de conserver une qualité d'accueil pour nos adhérents.

Nous devons transmettre le respect des valeurs du Tir Sportif et tous œuvrer pour que l'accueil des nouveaux adhérents se passe le mieux possible. Il est très important que les nouveaux adhérents suivent une initiation et soient bien informés des règles élémentaires de sécurité à respecter.

La saison sportive a pu se dérouler normalement et tous les championnats dans toutes les disciplines ont pu avoir lieu. Le responsable de la gestion sportive nous présentera le bilan de la saison passée. Nos jeunes compétiteurs se sont encore illustrés et certains ont été retenus pour des stages nationaux. Le club a pu aider financièrement tous nos matcheurs qualifiés pour les Championnats de France.

Rappelons que nous accueillons avec toujours un énorme plaisir, les collégiens de Pertuis sur des journées découverte pendant les vacances scolaires.

Club de Tir de PERTUIS N° d'association : 18 84 246 – N° Préfectoral : 0841001336 – N° DDJS : 84 88 182

N° d'établissement d'activités physiques et sportives : 84 089 0110 95

N° SIRET : 448 226 308 00014

Siège Social : chez M. BOURDOT 117, rue Séguret 84530 VILLELAURE

Je tiens à remercier les bénévoles qui ont œuvrés sur le Farigoulier lors de la journée ‘travaux et nettoyage’, cette journée sera renouvelée au printemps prochain.

Je demande à tous de bien respecter les ordres et consignes des permanents qui ont la responsabilité des séances de tir, il y va de votre sécurité et de la bonne marche de ces séances. N’hésitez pas à donner la main au permanent à l’issue des séances pour les tâches d’entretien.

Le trésorier va vous présenter le bilan financier de la saison passée et le prévisionnel pour cette saison. Les dépenses se placent essentiellement sur le renouvellement et l’entretien des armes et du matériel dont nous gardons la charge et dans le financement du déplacement de nos compétiteurs, nous continuerons dans cette voie.

Nos investissements futurs dépendent pour une bonne part des subventions qui nous seront allouées. Je remercie vivement la Municipalité qui nous aide financièrement et matériellement tous les ans.

Cette saison voit la dématérialisation des licences par la création du portail EDEN. Tous les tireurs dont le renouvellement de licence a été validé et titulaires d’un certificat médical, peuvent désormais télécharger leur licence sur leur compte EDEN.

Les adhérents qui n’ont pas d’accès personnel à internet, doivent se faire aider par un ami, la famille ou le club en dernier recours, pour créer leur compte EDEN. Un badge sera fourni à tous les adhérents.

C’est pour officialiser ces dispositions que nous avons dû modifier les Statuts et le Règlement Intérieur.

Rappel pour tous les détenteurs d’armes, il est impératif de renouveler sa licence 2022/2023 avant la mi-novembre, une communication de la liste des détenteurs sans licence pourra être faite vers les préfetures.

Je vous souhaite à tous une bonne saison.

Bonsoir à tous.

